

La fouille dans les magasins est-elle légale ?

Par **Arthur**, le **15/05/2009** à **13:32**

Bonjour,

J'aimerais savoir si j'ai le droit de m'opposer à la fouille dans les magasins par les vigiles. Aussi j'aimerais connaître la législation en vigueur sur les modalités de cette fouille par les vigiles ou la police.

Autre question : est-ce que l'on a le droit de nous sortir du magasin quant on a refusé de donner son sac ?

Par **ardendu56**, le **15/05/2009** à **19:44**

Arthur, bonsoir

Je n'ai pas toutes les réponses à vos questions. Je vais vous renvoyer au site de Cram67, policier de son état, malheureusement, il ne vient plus sur ce site.
http://legavox.fr/forum/penal/risque-fille-pour_3575_1.htm

[citation] de Cram67

- concernant le sac, il faut savoir que le vigile d'un magasin est autorisé à vous demander d'ouvrir votre sac. Libre à vous, si vous désirez accéder au magasin, de l'ouvrir ou pas. Par contre, il est hors de question qu'il y mette la main, ou qu'il vous demande d'en vider le contenu, ce serait une fouille, donc assimilable à une perquisition... hors de question pour un vigile...

Bien à vous.